

VILLEJUST



La Lettre du Maire

Mars 2020



Igor TRICKOVSKI

information

CORONAVIRUS 2019 n-Cov

LE POINT SUR LA SITUATION

Villejust, le 17 mars 2020

Chères Villejustiennes, Chers Villejustiens,

Je vous tiens régulièrement informés depuis maintenant plus d'une semaine concernant l'évolution de la situation liée à l'épidémie de Coronavirus sur le plan national, et plus particulièrement localement.

Pour des questions de réactivité, nous essayons essentiellement de communiquer par le site Internet de la ville et les réseaux sociaux sur lesquels nous intervenons (rappelés en bas du document), mais également par le biais d'affichages public sur les bâtiments et équipements communaux et les panneaux d'affichage municipal.

La distribution toutes boîtes aux lettres ne peut qu'être exceptionnelle, puisqu'elle mobilise sur le terrain des agents dans un contexte de confinement qui nous est imposé à tous. Je vais tâcher d'être à la fois concis et le plus complet possible.

Les éléments ci-après ont été déterminés à la suite des allocutions du Président de la République, les 12 et 16 mars, le Premier Ministre le 14 mars et le Ministre de l'Intérieur le 16 mars, avec les mesures gouvernementales qui en découlent avec d'ores-et-déjà une gradation dans les restrictions imposées.

Aussi, **notre pays est placé en stade 3 de l'épidémie depuis samedi soir, les lieux publics et commerces non essentiels (hors commerces alimentaires et pharmacies principalement) sont fermés et les fermetures doivent être impérativement respectées. Depuis ce mardi 17 mars 12 heures, plus aucun regroupement, ni même fête familiale et amicale ou pratique sportive de groupe ne sont autorisés jusqu'au 31 mars au moins. Les sorties doivent faire l'objet d'une attestation de déplacement dérogatoire** que vous devez remplir pour chaque sortie, sous peine d'amende, et relevant d'un motif impérieux : déplacement au travail lorsque celui-ci est indispensable ; achats de première nécessité ; motif de santé ; assistance aux personnes vulnérables ou garde d'enfants ; ou de brefs déplacements en proximité pour de l'activité physique individuelle ou la promenade d'animaux de compagnie. **Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur, mais également de la ville (www.villejust.fr) et nous vous en adressons 4 exemplaires vierges avec ce courrier. Cette attestation peut être bien sûr rédigée à la main sur papier libre, mais elle indispensable pour tout déplacement.**

Pour ce qui est des incidences municipales de cette situation de crise sanitaire, j'ai pris la décision de dégrader le fonctionnement des services municipaux afin de respecter les consignes de non-rassemblement et de confinement dans l'intérêt de la sécurité des agents et des habitants. La Mairie est fermée au public, mais une permanence y est toujours assurée afin de répondre aux questions et aux besoins essentiels de la population, et ce sur les horaires habituels de la Mairie. Les échanges sont donc à privilégier par téléphone au 01.69.31.74.40, et par le formulaire contact sur le site Internet de la Mairie ou l'adresse mail : secretariat-maire@mairie-villejust.fr.

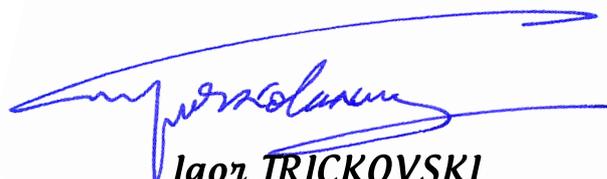
Concrètement, la Direction de la Mairie reste mobilisée à mes côtés afin d'assurer cette permanence. Le service de Police municipale est également opérationnel afin de pouvoir assurer la sécurité de tous et le respect des mesures prises nationalement et localement. Les services techniques sont mis en astreinte et mobilisables en fonction des besoins impératifs. Le service entretien-restauration / ATSEM est organisé sur une simple présence afin d'assurer l'entretien *a minima* des structures encore utilisées. Les Accueils de loisirs, garderie et périscolaires sont fermés au public, mais mobilisables dans le cas de nécessité d'accueil d'enfants de personnels soignants mobilisés pour la crise, en complément avec les écoles. Les services administratifs de la Mairie fonctionnent en mode dégradé, quelques agents sont en télétravail, afin de garantir le suivi comptable, de ressources humaines et autres fonctions support. Durant cette période de confinement, le public ne sera pas reçu, mais une permanence est assurée afin de répondre aux questions. Selon l'évolution, la possibilité de déposer un dossier ou retirer des documents sera envisagée au cas par cas. En matière d'Etat-civil, les missions essentielles se poursuivront dans la limite du possible, notamment pour les inscriptions liées aux naissances et aux décès. En matière d'urbanisme, dans l'attente d'une éventuelle décision du Gouvernement quant aux délais d'instruction des dossiers en cours, il ne sera plus accepté de dossier à instruire avant la fin de la période de confinement. Pour le service scolaire, pas d'inscriptions ni de règlements physiques durant cette même période. La bibliothèque municipale est fermée. Les activités municipales : dessin/modelage, théâtre, initiation à l'anglais sont également suspendues. Par ailleurs, après avoir échangé avec l'ensemble des responsables associatifs de la commune, se sont toutes les activités associatives et l'ensemble des bâtiments à vocation culturelle, sportive et associative qui sont fermés. Les parcs et jardins resteront aussi fermés à compter de ce jour, ainsi que les aires de jeux et city-stades.

Vous trouverez, joints à ce courrier, une fiche récapitulative de la situation des services municipaux ; les réponses aux questions principales quant aux restrictions ; un rappel des gestes barrières et ce qu'il faut savoir sur le Coronavirus ; et enfin 4 exemplaires d'attestation sur l'honneur de déplacement dérogatoire, que vous pourrez ensuite recopier sur papier libre si besoin.

Vous l'avez tous compris, nous faisons face à une situation totalement inédite qu'il nous faut prendre en considération avec le plus grand sérieux et gérer avec responsabilité. En ce sens, le Gouvernement a bien confirmé les résultats issus du premier tour des élections municipales qui ont porté une équipe majoritaire, comme c'est le cas pour notre commune. Aussi, le Conseil municipal nouvellement élu, conformément aux instructions de l'Etat, tiendra sa séance d'installation ce vendredi 20 mars, mais cette réunion sera à huis clos (sans public) et se concentrera sur la mise en place opérationnelle de l'exécutif municipal afin de pouvoir garantir la bonne continuité des missions de service public qui nous incombent.

Je sais que je peux compter sur la responsabilité de chacun d'entre vous, comme vous pouvez compter sur moi. Les jours et les semaines à venir seront difficiles, mais c'est notre esprit de solidarité qui nous aidera à traverser cette crise. A nous de réinventer des modes d'échanges, de profiter, plutôt que de subir, de cette situation pour retrouver le temps, celui d'écouter, d'être auprès de ceux qui nous sont chers, et de nous aider en nous respectant. Pour sauver des vies, je vous en conjure, restez chez vous.

Bien fidèlement,


Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust





SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

COVID - 19 FICHE RÉCAPITULATIVE DES SERVICES MUNICIPAUX

Face à la crise sanitaire à laquelle nous sommes tous confrontés, les services municipaux de Villejust connaissent des modifications d'organisation.

A compter de ce mardi 17 mars 2020, la Mairie ainsi que l'ensemble des équipements municipaux sont fermés au Public.

Une permanence des services municipaux est assurée, mais sans accueil, aux horaires habituels. Vous pouvez continuer à contacter les services de la Ville au 01.69.31.74.40, ou en utilisant le formulaire contact du site internet de la Ville : www.villejust.fr ; ou encore en envoyant un mail à secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Voici ci-dessous de façon synthétique les informations concernant la situation des différents services municipaux :

ACTIFS

- Une permanence du Maire et de la Direction de la Mairie est assurée aux horaires habituels ;
- La Police Municipale est mobilisée pour assurer la sécurité et le respect des mesures ;
- Services techniques – Sur un fonctionnement d'astreinte et l'ensemble des agents aptes mobilisables en cas de nécessité.

FERMÉS

- Equipements Sportifs ;
- Equipements culturels ;
- Bibliothèque ;
- Parcs et Jardins (2 Lacs, Bois Courtin, Aires de Jeux...) ;
- Accueil de Loisirs ;
- Activités culturelles et de loisirs municipales (Dessin/ Modelage ; théâtre ; initiation à l'anglais) ;

Restauration scolaire, périscolaire et professionnelle .

L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des dispositions prises par l'Etat. Nous vous tiendrons informés de toute évolution.

DÉGRADÉS

- Services ressources de la Mairie:
 - Etat Civil (télétravail et présence partielle pour assurer les missions essentielles, inscriptions des naissances, décès, fourniture d'informations et de formulaires en privilégiant les contacts téléphoniques, par mail ou télétransmissions) ;
 - Ressources Humaines (télétravail – mobilisable partiellement) ;
 - Comptabilité (télétravail – mobilisables partiellement) ;
 - Scolaire (télétravail – pas de nouvelles inscriptions) ;
 - Administration technique (télétravail) ;
 - Urbanisme (télétravail) Concernant l'urbanisme, aucune nouvelle demande d'instruction ne sera acceptée (Permis, Déclarations ou Autorisations de Travaux) ;
 - Vie Associative – Evènementiel et Communication digitale (télétravail) ;
- Entretien (missions réduites au minimum, suivi des prestataires) ;
- Accueil de Loisirs et garderie – Uniquement pour accueillir les enfants des personnels soignants et mobilisés sur la gestion de la crise sanitaire, en coordination avec les écoles.